



Commune de Montredon-des-Corbières

Département de l'AUDE
Arrondissement de NARBONNE

Demande de subventions pour l'aménagement d'une partie de la rue du Faubourg à Montredon-des-Corbières

Le Maire de Montredon-des-Corbières,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22, L.2122-23 et L.2131-2,

Vu la délibération N°13-2020 du 17 juin 2020 donnant délégation au Maire en matière de demandes de subventions,

Considérant que la Commune a pour projet d'aménager une partie de la rue du Faubourg (du 20 au 25),

Considérant qu'il convient de solliciter des subventions auprès de l'organisme concerné,

Considérant que ce projet peut être en partie financé par le Grand Narbonne, communauté d'agglomération,

Vu le montant total estimé à 39 746.10€ HT.

DECIDE

ARTICLE 1 : La commune de Montredon-des-Corbières sollicite une subvention auprès du Grand Narbonne au titre du fonds de concours pour l'aménagement d'une partie de la rue du Faubourg dont le coût est estimé à 39 746.10€ HT.

ARTICLE 2 : Le montant de la subvention sollicitée au titre du fonds de concours auprès du Grand Narbonne est de 19 873.05€, ce qui représente un taux de 50% du montant HT du coût des travaux.

ARTICLE 3 : Le plan de financement est le suivant :

- GRAND NARBONNE : 19 873.05€ HT
- Commune : 19 873.058€ HT

ARTICLE 4 : Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Narbonne pour dépôt et à Monsieur le Receveur municipal.

Montredon-des-Corbières, le 24 octobre 2024.

Reçu en Préfecture le : 25 OCT. 2024

Publiée le 25 OCT. 2024



Jean-Marc JANSANA
Maire de Montredon-des-Corbières

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.